

REPUBLIQUE FRANCAISE

SEINE-MARITIME

VAL DE LA HAYE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 18 juin 2018

DATE DE CONVOCATION :	07 juin 2018	MEMBRES EN EXERCICE :	14
DATE D'AFFICHAGE :	07 juin 2018	MEMBRES PRESENTS :	10
		MEMBRES REPRESENTES :	1

L'an deux mil dix-huit le dix-huit juin à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Etienne HEBERT, Maire.

Etaient présents :

Mmes LAMY, THIERRY, TOCQUEVILLE, UNVOAS-AUGUSTIN,  
MM. BENGOUA, CARTIER, FREHAUT, PUYMALY, RAGOT.

Yolande SELIGMANN a donné procuration à Audrey UNVOAS-AUGUSTIN.

Patrice CARTIER a été élu secrétaire de séance.

TARIFS GARDERIE

M. le Maire rappelle à l'assemblée communale qu'en date du 23 août 2017, le prix de la vacation pour la garderie a été fixé à 2,55 euros, le forfait à 23,60 euros pour un enfant et à 20,90 euros pour deux enfants et plus.

L'indice des prix à la consommation produit par l'INSEE varie de 1,6 % au cours des 12 derniers mois.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée communale de ne pas modifier les tarifs pour la rentrée scolaire 2018 afin d'éviter que la population ne soit impactée une nouvelle fois par la hausse des prix à la consommation. Il s'engage également à proposer, lors de la prochaine réunion du CCAS, une participation de ce dernier pour compenser l'éventuel manque à gagner pour la Commune à conserver les tarifs actuels.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- De ne pas tenir compte de l'indice des prix à la consommation et de maintenir les tarifs prévus par délibération en date du 23/08/17, soit :

- 2,55 Euros la prestation ;
- 23,60 Euros pour le forfait un enfant ;
- 20,90 Euros pour le forfait 2 enfants et plus.

Rendu exécutoire après

Dépôt en Préfecture le 27.06.18  
Et publication ou notification du 02.07.18

LE MAIRE,



ETIENNE HEBERT